MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Cloridorme tenue le 14 mai 2012 à 19h30 à l'Hôtel de ville de Cloridorme.

SONT PRÉSENTS: MM: Raynald Dufresne
Jean Paul Huet
Jean Louis Clavet
Valère Huet
Cyrice Côté
Sonia Côté

ABSENT : aucun

Étaient également présentes Mesdames Marie Dufresne, directrice générale et Léona Francoeur sec.adjointe, de même que Jacques côté, ins.mun.

Son honneur le maire, madame Jocelyne Huet, constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

4- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution #143-05-12

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour tel que présenté soit et est adoptée, avec ajouts suivants : batteries pompiers- Festival en chanson-

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS

Résolution # 144-05-12

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 avril 2012

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 avril 12, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 avril 2012 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

_____ _____
Maire Sec-très.

Résolution # 145-05-12

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 avril 2012

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 avril 12, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 avril 2012 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 146-05-12

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 10 mai 2012

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 10 mai 12, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 10 mai 2012 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- CORRESPONDANCE DU MOIS

Ministère des Affaires municipales	*Compensation en lieu de taxes*
Ministre délégué aux transports	*Subvention réseau routier*
Conseil du trésor	*Formation SEA0/Gaspé*
Sécurité publique	*Rapport incendie*
Environnement	*Sanction*
Fonds PPP	*Financement*
Régie des alcools	*Demande de permis alcools*
Office des personnes handicapées	*Semaine*
Recyc-québec	*Compensation collecte sélective*
Extrait budget /voirie locale	*Réseau routier*
SSQ	*Régime assurance collective*
CSST	*Bénévoles/protection CSST*
Pierre Prévost	*F.Q.camping , caravaning*
OMH	*Montant de 681 $*
Sylvie Bernatchez	*Demande de dérogation mineure*
Marche Ste –Anne Beaupré	*Arrivée le 17 septembre*
Michel Larouche	*Évaluation préven.boites rurales*
ÉCOFITT	*Économie d'Eau*
Jacques Miron	*Sauver l'énergie*
Mario Gosselin	*52c1…+terrain G. emprise M.t.Q.*
Beau Bassin	*Coût pour Pavage patinoire*

Marielle Calvet	*Information faite pour Cyrice Côté*
Ecole Notre-Dame	*Demande de don pour sorties*
SPE	*Informations*
Fondation Centre jeunesse	*Demande de don*
Journée des ainées	*Demande de vin le 23 Sept.*
ADMQ	*Invitation cocktail 08-06-12*
M.R.C	*FSTD/ budget alloué à Cloridorme*
MMQ	*Rapport MMq*
Journées de la culture	*28-29 et 30 Septembre*
SAAQ	*Vérification mécanique 30-06-2012*
mamrot-	équilibration du role
résolution	mandat arpenteur
hydro-québec-	mise en valeur intégrée
pouvoir des mots-	invitation

7 – RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS

Madame le maire invite les conseillers à faire leur rapport du mois en excluant les réunions de travail ordinaire et extraordinaire. Le rapport de chacun des conseillers et de madame le maire traitera exclusivement des dossiers particuliers de chacun.

8- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1er avril AU 30 avril 2012

Résolution # 147-05-12

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes du mois d'avril de la municipalité pour un montant de 51 594.57$ incluant les salaires et les heures supplémentaires des employés (es), un montant de 1 310.72$ pour le projet, des montants de 8 506.62$ et 11 995.23$ du comité des loisirs pour les mois de mars et avril de même que listing des écritures manuelles du mois de mars. Un listing des comptes a été remis à chacun des membres du conseil municipal.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Je soussignée, Marie Dufresne secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité possède les fonds disponibles pour les dépenses du mois, dont copie fait partie intégrante du présent procès verbal. En foi de quoi je remets ce certificat de fonds de disponibilité.

_____
Marie Dufresne, sec-trés.

_____ _____

Maire Sec-très.

Résolution # 148-05-12

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU le paiement des comptes présentés au conseil concernant l'administration courante et les factures du projet. Les listes font partie intégrante du présent procès verbal.

Projet : les factures seront prélevées à même le règlement d'emprunt # 2008-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 149-05-12

Projet FSTD

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme autorise la directrice générale, madame Marie Dufresne à présenter un projet dans le cadre du FSTD, selon les priorités déjà mentionnées.

QU'elle est également autorisée à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 150-05-12

Halte routière de Pointe-à-la-Frégate/nouveau nom

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil unanimement décrète que la halte routière de Pointe-à-la-Frégate portera le nom de : Halte routière Dan-Gaudreau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 151-05-12

Achats divers

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU : les achats suivants : palette de chlore- bandel de bois- asphalte froide- 8 voyages de 0-¾ et de ½ net.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

_____ _____

Maire Sec-très.

Résolution # 152-05-12

Correctif aux articles 7.1 & 7.4 du règlement 2012-01

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adopte les correctifs aux articles mentionnés ci-haut inclus dans le règlement # 2012-01/A.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON CLORIDORME

RÈGLEMENT 2012-01/A : RÈGLEMENT MODIFIANT LES ARTICLES 7.1 (TARIF) ET 7.4 DEUXIÈME ALIÉNA (DATE) DU SUR L'ÉCONOMIE EN EAU POTABLE

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné au préalable;

ATTENDU QU' QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller RAYNALD DUFRESNE,
Et résolu que les articles mentionnés en rubrique soient modifiés et remplacés par ce qui suit :

7.1 Remplissage de citerne

Toute personne qui désire remplir une citerne d'eau à même le réseau de distribution d'eau potable de la municipalité doit le faire avec l'approbation de la personne chargée de l'application du règlement et à l'endroit que cette dernière désigne, conformément aux règles édictées par celle-ci, **selon le tarif en vigueur, soit 0.08$/litre plus taxes.** De plus, un dispositif antirefoulement doit être utilisé afin d'éliminer les possibilités de refoulement ou de siphonnage.

7.4 Véhicules, entrées d'automobiles, trottoirs, rue, patios ou murs extérieurs d'un bâtiment

Le lavage des véhicules est permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique.

Le lavage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs d'un bâtiment n'est permis que du **1er MAI au 15 JUIN** de chaque année ou lors de travaux de peinture, de construction, de rénovation ou d'aménagement paysager justifiant le nettoyage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs du bâtiment.

Il est strictement interdit en tout temps d'utiliser l'eau potable pour faire fondre la neige ou la glace des entrées d'automobiles, des terrains, des patios ou des trottoirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 153-05-12

Nomination maire-suppléant

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE monsieur Valère Huet soit nommé maire-suppléant pour les prochains six mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 154-05-12

Fonds visibilité Partie 1

SUR LA PROPOSITION DE SONIA CÔTÉ CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal réfère les demandes suivantes à Cartier Énergie pour faire parvenir le paiement de 500$ tel qu'établi par la politique du Fonds aux organismes suivants : Chasse et Pêche pour organisation de la fête nationale- Club des 50 ans et +- Chevalier de Colomb et l'Inven-terre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 155-05-12

Fonds de visibilité Partie 2

CONSIDÉRANT QUE selon la politique adoptée par le conseil un montant de 3 000$ est octroyé par projet admissible;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu trois demandes de la partie 2;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR CYRICE CÔTÉ CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal ayant reçu trois (3) projets, décide d'accorder un montant de 2 000$/organisme : comité des Loisirs et le Club des 50 ans et +.

Toutefois pour le Club les As de la motoneige une condition s'applique soit : que leur projet se concrétise et que ce soit ici à Cloridorme (achat d'un garage pour la dameuse). Cartier énergie devra retenir ce montant jusqu'à nouvelle confirmation de la municipalité.

Advenant le cas où ce projet ne se réaliserait pas la somme restante (2 000$) sera remise aux deux premiers organismes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 156-05-12

Adoption du règlement # 2012-05

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

L'adoption du règlement # 2012-05 portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 157-05-12

Congrès MADA

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise Marie-Pier Synnott, chargée de projet pour la politique familiale et la MADA de participer au congrès qui se tiendra à la Malbaie les 1er et 2 juin prochain.

Les frais de déplacement et de repas lui seront remboursés selon la politique en vigueur dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 158-05-12

Demande de modification de zonage

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil accepte la demande de modification afin de créer une zone commerciale pour le commerce « Centre horticole JDR ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 159-05-12

Engagements/Comité des Loisirs

SUR LA PROPOSITION DE CYRICE CÔTÉ
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal entérine les engagements que le Comité des loisirs a réussi à recevoir du CLE (subventions salariales) pour la boutique de St-Yvon : Léonie Gauthier 50-50, boutique du Quai : Patricia Coulombe et Lucie Langlais (100%/CLE) et dans le cadre de la Petite Séduction : Jean Guy Côté et Jacky Huet, selon les ententes qui ont été signées avec le CLE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

_____ _____
Maire Sec-très.

Résolution # 160-05-12

Engagement SEMO

SUR LA PROPOSITION DE SONIA CÔTÉ CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal continue sa collaboration avec le programme SEMO pour les employés suivants : Yvan Côté et Conrad Côté, selon les ententes signées entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 161-05-12

Contribution pour pompiers

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil participe pour un montant de 200$ qui a servi à l'achat de batteries que l'Association des pompiers a remis à chaque résidence lors de sa tournée de sécurité concernant les appareils de détecteur de fumée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 162-05-12

Festival en chansons

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme participe encore cette année avec le festival en chanson et lui remette une contribution de 300$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 163-05-12

Entente de cession de terrain/ suite au décret # 113-2011

SUR LA PROPOSITION DE SONIA CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité s'engage à acquérir le terrain où était située l'ancienne résidence de monsieur Romain (Line) Clavet du 479, route 132;

QUE la municipalité s'engage également à modifier son règlement de zonage de façon à interdire toute construction ou infrastructure sur ce terrain tant que subsistera un danger pour la sécurité des personnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 164-05-12

Formation SEAO

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme autorise sa directrice générale à participer à la formation concernant les nouvelles procédures du système SEAO qui se tiendra à Gaspé le 4 septembre prochain.

Les frais reliés à ce déplacement sont remboursés selon la politique en vigueur dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 165-05-12

Solde résiduel 2011 de l'OMHC

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise un paiement de 681$ représentant un solde sur la quote part municipale pour l'année 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 166-05-12

Demande pour l'école Notre Dame

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte de contribuer aux sorties éducatives des enfants de l'école Notre Dame en payant les frais de transport des activités jusqu'à concurrence du montant de l'an passé, soit 750$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 167-05-12

Fondation Centre jeunesse

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise un don de 25$ selon la politique en vigueur à cet organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 168-05-12

Journée Internationale des Personnes Aînées

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte de participer et de contribuer à l'Organisation d'une journée pour les aînés qui se tiendra le 23 septembre prochain à Grande Vallée (vin et service).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 169-05-12

Projet de traitement des eaux usées Activités complémentaires pour arpenteur-géomètre/Phase 4

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme entamera les travaux relatifs à la phase 4 du projet d'aménagement du réseau d'égout à l'été 2012;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme a mandaté Gérard Joncas, arpenteur-géomètre pour les acquisitions relatives aux phases 1, 2 et 3 et que les travaux d'acquisition pour la phase 4 s'inscrivent dans la continuité des travaux des phases précédentes;

CONSIDÉRANT QUE suite à la demande de la Ville, Gérard Joncas a présenté une proposition de budget pour des activités complémentaires au mandat initial (2009), arpenteur-géomètre, soit de 5 500$ (Réf. : email joncas.gerard@cgocable.ca; lun. 2012-05-07 20:17) afin de réaliser l'ensemble des descriptions touchants les lots présentés par le plan 46467 – Acquisition lot 4.

CONSIDÉRANT QUE Roche Groupe-Conseil a analysé la proposition de Gérard Joncas, et a recommandé l'octroi des activités complémentaires respectant le budget proposé (Réf. : email genevieve.leroux@roche.ca; jeu. 2010-07-22 17:35);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller JEAN PAUL HUET Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité octroie les activités complémentaires au mandat actuel de Gérard Joncas, arpenteur-géomètre pour la réalisation des descriptions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Cyrice Côté quitte pour raison de travail.

AVIS DE MOTION

Monsieur Valère Huet donne avis de motion qu'à une prochaine séance il proposera l'adoption concernant la révision du Comité Consultatif en Urbanisme.

Monsieur Jacques Côté remet au conseil municipal des demandes de permis qui n'ont pu être accordées en raison de la non-conformité au plan d'urbanisme.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame le maire invite les citoyens à la période de questions.

Questions portant sur : les pancartes et les tas de terre dans la route du Syndicat de même que service offert-

Travailleurs locaux sur le chantier de construction de la phase 3-revendications

Inauguration de la halte Dan-Gaudeau et fête nationale

Et procédurites pour connecter les citoyens au réseau d'assainissement des eaux usées.

Monsieur Valère Huet mentionne la non participation des élus à des activités municipales.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h45.

« Je, Jocelyne Huet maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

_____ _____

Maire Sec-trésorière

COMPTES À PAYER POUR LA RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 2011

1. *M.R.C. : Formation des pompiers , 2 938.96 $*
2. *Groupe Altus : Équilibration du rôle d'Évaluation : 15 875.45 $*
3. *Groupe Altus : Impression role et régistre+calcul : 3500.35$ + mise à jour 4 543.90$*
4. *Groupe Ohméga : Thermomètre chloration : 132.63 $+ 647.80$*
5. *Extincteurs Y.B. : Service incendie : 486.23 $*
6. *M.G.L. : Achat de chlore : 1 093.31 $*
7. *Formation continue : Formation Yvan Pruneau : 1 020.00 $*
8. *Pavage Beau Bassin /division DJL : 1 327.61$+345.87 $+5 420.10$ (Rte Poirier : 4 082.40+ rte de la Pointe : 675.20$) + 2 991.54$*
9. *Inspect Sol, 25 121.79$ et 6 511.95$*
10. *Lafontaine Leclerc décompte # 3= 23 533.67$ (usine de traitement) décompte # 5 travaux 1 091 539.65$*
11. *G.Coulombe, réparation lumières de rues 1 298.74$*
12. *PG Solutions, contrat entretien 2012- 5 212.06$*
13. *Jacques Bouchard, notaire 432.92$*